

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 02 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Monique FOURNIER, maire.

Date de la convocation :	25/06/2026
Membres en exercice :	26
Présents :	22
Qui ont pris part à la délibération :	26

Etaient présents : Hervé BARTOLOZZI, Nicolas BONHOMME, Jean-Louis CABRIT, Marlène CAZOR, Audrey COLLINET, Laurent COT, Séverine DELTORT, Antonin FABRE, Monique FOURNIER, Sylvie GARIEL, Geneviève GONZALEZ, Pierre JOFFRE, Catherine LAFON, Frédéric LATIEULE, Elise LORTHIOIR, Julien MARTINEZ, Benjamin PALOUS, Emilie POMMIE, Jean-Paul REMISE, Joëlle ROMEO, Audrey ROUTHE, Marlène URSULE

Absents et excusés : Guillaume CHAMBERT (pouvoir à Jean-Louis CABRIT), Benjamin JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Julien GOMBERT (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Elodie RIVIERE (pouvoir à Marlène URSULE)

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marlène CAZOR a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

6- REAJUSTEMENT DEMANDE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PAUL CAYLA A DRUELLE

Dans le cadre de la rénovation de la cour de l'école de Druelle, Madame la Maire rappelle qu'un plan de financement a été approuvé par délibération n° 7 du 09/01/2025, réactualisé par délibération n° 8 du 11/12/2025. Celui-ci doit être réactualisé afin de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron.

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de revoir l'estimation des dépenses des travaux qui devaient être réalisés en régie à l'origine, ainsi que des frais d'études :

ESTIMATION DES DEPENSES		DEPENSES REAJUSTEES
<u>Etudes</u> : Etudes et assistance à maîtrise d'ouvrage	7 300.00 €	7 300.00 €
<u>Travaux</u> : Désimperméabilisations du sol, plantations, décaissement chemins, dépose clôtures, mise en sécurité, fournitures pour travaux en régie	61 310.00 €	95 900.00€
Total H.T. études et travaux	68 610.00€	103 200.00 €

PLAN DE FINANCEMENT		
		% / H.T. opération totale
ETAT (DETR) (notifié)	13 610.00 €	19.84 %
Rodez Agglomération (notifié)	10 000.00 €	14.58 %
Rodez Agglomération (complément fonds de concours) (notifié)	14 770.00 €	21.53 %
Don de l'association du Rallye du Rouergue (notifié)	5 460.00 €	5.29 %
Conseil Départemental de l'Aveyron	20 640.00 €	20.00 %
TOTAL SUBVENTIONS	64 480.00 €	
COMMUNE DRUELLE BALSAC (Fonds propres / Emprunt)	38 720.00 €	37.52%

Ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

VOTES : Pour : 24 ; Abstention : 1 ; Contre : 1

- Approuve le plan de financement prévisionnel actualisé tel que présenté ci-dessus,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron telle que mentionnée ci-dessus,
- Autorise Madame la maire à signer tous les documents à intervenir suite à cette décision.

La Maire,
Signé, Monique FOURNIER
Acte dématérialisé



La Maire certifie exécutoire la
présente délibération

Publiée le

Transmise en Préfecture le

Délais et voies de recours Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>